

S.I.S.A.R.C.

L'ARPEGE - 2 avenue des Chasseurs Alpains

73200 ALBERTVILLE

GEMAPI

- ENTRETIEN DES COURS D'EAU -

Pour information

En vertu de l'article 2.3 de l'arrêté préfectoral du 07 novembre 2014 portant déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau,

En vertu de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui prévoit le transfert aux communes ainsi qu'à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » (GEMAPI),

En vertu du transfert au 01 janvier 2019 de la compétence GEMAPI d'ARLYSERE au SISARC,

Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :

Nature des travaux : Curage Ouvrage

Localisation : plage de dépôt du Cruet

Commune de : FRETERIVE – Le Villard

Date de réalisation : août/septembre/octobre 2021

Plan de situation : secteur en rouge sur la carte

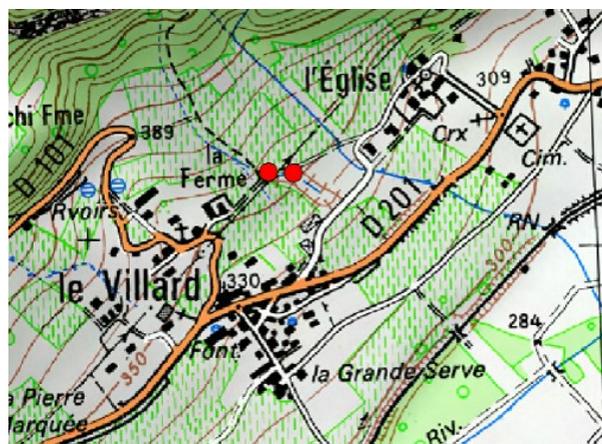
Modalités :

Enlèvement des matériaux présents au niveau de la piste d'accès aux vignes (quelques m3)

Curage d'entretien du premier bassin de la plage de dépôt du Cruet.

Quantité totale estimée à 200 m³.

L'accès dans le bassin se fera par la mise en place d'une rampe réalisée et démontée en fin d'intervention.



S.I.S.A.R.C.

L'ARPEGE - 2 avenue des Chasseurs Alpains

73200 ALBERTVILLE

GEMAPI

- ENTRETIEN DES COURS D'EAU -

Pour information

En vertu de l'article 2.3 de l'arrêté préfectoral du 07 novembre 2014 portant déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau,

En vertu de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui prévoit le transfert aux communes ainsi qu'à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » (GEMAPI),

En vertu du transfert au 01 janvier 2019 de la compétence GEMAPI d'ARLYSÈRE au SISARC,

Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :

Nature des travaux : **Curage**

Localisation : **Torrent de la Colonne**

Commune de : **FRETERIVE – La Fiardière**

Date de réalisation : août/septembre/octobre 2021

Plan de situation : secteur en rouge sur la carte

Modalités :

Linéaire : 20 m

Largeur : 2,5 m

Épaisseur : 30 cm, pente progressive de 0 (pont) à 30 cm (seuil amont).

>>>> Quantité estimée à 15 m³.

Accès depuis la berge en rive droite ou gauche.
Les matériaux seront évacués.



S.I.S.A.R.C.

L'ARPEGE - 2 avenue des Chasseurs Alpains

73200 ALBERTVILLE

GEMAPI

- ENTRETIEN DES COURS D'EAU -

Pour information

En vertu de l'article 2.3 de l'arrêté préfectoral du 07 novembre 2014 portant déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau,

En vertu de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui prévoit le transfert aux communes ainsi qu'à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » (GEMAPI),

En vertu du transfert au 01 janvier 2019 de la compétence GEMAPI d'ARLYSÈRE au SISARC,

Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :

Nature des travaux : **Curage**

Localisation : **ruisseau du CAYAN**

Commune de : **FRETERIVE – Les Combes**

Date de réalisation : août/septembre/octobre 2021

Plan de situation : secteur en rouge sur la carte

Modalités :

Linéaire : 50 m

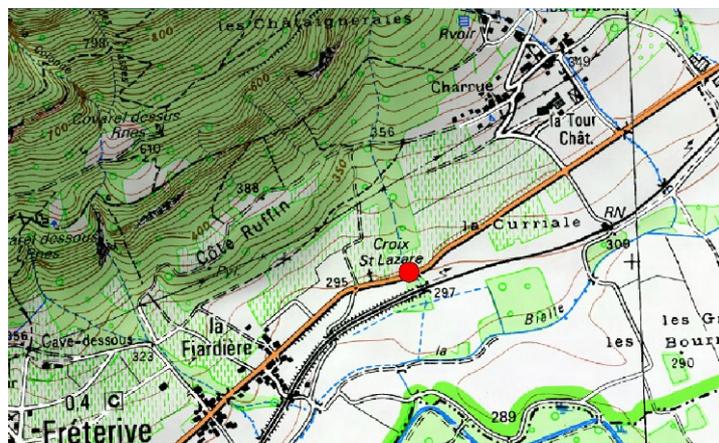
Largeur : 1,5 m

Épaisseur : 30 cm, pente progressive

>>>> Quantité estimée à 20 m³.

Curage des dépôts situés en amont de la route départementale sur 50 mètres. Accès par le rive droite.

Les matériaux seront évacués.



S.I.S.A.R.C.

L'ARPEGE - 2 avenue des Chasseurs Alpains
73200 ALBERTVILLE

GEMAPI - ENTRETIEN DES COURS D'EAU -

Pour information

En vertu de l'article 2.3 de l'arrêté préfectoral du 07 novembre 2014 portant déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau,

En vertu de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui prévoit le transfert aux communes ainsi qu'à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » (GEMAPI),

En vertu du transfert au 01 janvier 2019 de la compétence GEMAPI d'ARLYSÈRE au SISARC,

Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :

Nature des travaux : reprofilage du lit

Localisation : NANT VARAND

Commune de : FRETERIVE – Plan Cruet

Date de réalisation : août/septembre/octobre 2021

Plan de situation : secteur en rouge sur la carte

Modalités :



Le lit du torrent s'est comblé par les apports successifs de ces dernières crues. Le lit s'est dévié sur sa gauche et engendre des écoulements vers les parcelles en vigne à chaque montée des eaux.

Il s'agit retracer son lit initial par terrassement des matériaux qui seront déviés de part et d'autre sans générer de digue. Les matériaux pourront être déposés dans les zones creuses présentes en rive droite afin de niveler l'ensemble.

Certains abattages seront nécessaires pour permettre la progression de la pelle.

D'anciens murets en pierres sèches demeurent visibles par endroit. Ces ouvrages aujourd'hui abandonnés se dégradent. Ils seront repérés et préservés en l'état dans la mesure du possible.

Linéaire de cours d'eau à reprofiler : environ 80 m depuis la déviation amont jusqu'au retour du lit existant (au niveau de la parcelle en vigne).

